

**CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE**

Rue de Messe 9
1330 RIXENSART

**INFIRMIER EN CHEF
DESCRIPTION DE FONCTION**

A. IDENTIFICATION DU POSTE

Dénomination du poste	Infirmier en chef (H/F/X)
Secteur d'activité	Action sociale
Lieu(x) de travail – Services	Rue de Messe 9, 1330 Rixensart
Responsable Hiérarchique	La Directrice de la MR MRS
Statut	Contractuel
Echelle barémique	IFIC 17
Régime de travail	Temps plein

Le Val du Héron, maison de repos et de soins du CPAS de Rixensart, dispose d'un cadre de vie et de travail moderne, propre et confortable dans un environnement verdoyant et facile d'accès.

Le bien-être des 86 résidents est au cœur des pratiques de l'ensemble des membres du personnel. L'organisation et le nombre de collaborateurs présents sur le terrain sont pensés afin de permettre à chacun de prendre le temps d'accomplir un travail de qualité.

B. MISSION DE LA FONCTION**1. Gestion du personnel de soins :**

- assurer la gestion journalière du personnel infirmier, soignant, paramédical, kinésithérapeute ;
- planifier les horaires de l'équipe de soins, réaliser et répartir l'effectif en fonction des besoins ;
- comptabiliser (ou superviser) les prestations du personnel de soins en relation avec le service du personnel ;
- déterminer les besoins qualitatifs et quantitatifs en personnel infirmier et soignant ;
- veiller à ce que les besoins en kinésithérapie, logopédie et ergothérapie repris dans le plan de soins soient rencontrés à tout moment ;
- participer au processus de recrutement, d'évaluation et de formation du personnel de soins ;
- veiller à la motivation du personnel et gérer les situations conflictuelles au sein de l'équipe de soins ;
- organisation de réunions d'équipe ;
- faire respecter les consignes transmises par la direction et informer le directeur des actes ou attitudes du personnel de soins préjudiciables au bon fonctionnement de la maison ou à la réputation du CPAS ;
- diffusion des procédures de sécurité (incendie, intrusion, ...).

2. Qualité des soins :

- être le garant de la qualité des soins réalisés dans le respect des techniques et des procédures ;
- veiller à la mise en place et à la bonne application des procédures et notamment celles relatives aux mesures de contention et/ou d'isolement ;
- coordonner la tenue de réunions pluridisciplinaires du personnel de soins ;



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Rue de Messe 9
1330 RIXENSART

- en collaboration avec le médecin coordinateur, veiller au développement de l'hygiène générale au sein de l'établissement ;
- prévention et suivi des maladies nosocomiales ;
- évaluer la qualité et l'efficacité des soins administrés aux résidents (enregistrement des escarres, des infections nosocomiales, des chutes, du nombre de personnes incontinentes et des erreurs médicamenteuses) ;
- participation dans le choix du matériel et d'équipement destiné aux soins infirmiers.

3. Administration des soins :

- tenue du dossier individualisé de soins ;
- tenue du plan de soins, de revalidation et d'assistance dans les actes de la vie journalière par le personnel infirmier. Ce plan est évalué et adapté au moins une fois par mois ;
- évaluation de dépendance du résident (échelle de Katz) ;
- tenue du registre d'appels ; supervision du registre des appels et du suivi réservé aux appels ;
- respecte des dispositions légales en la matière (Inami, régionales et fédérales).

4. Autres responsabilités :

- soutien en matière de soins palliatifs (en collaboration avec le médecin coordinateur et conseiller) instaurer une culture en soins palliatifs, formuler des avis et veiller à la mise à jour des connaissances du personnel soignant en matière de soins palliatifs ;
- prise en charge de la démence (en collaboration avec le médecin coordinateur et conseiller) : si cette fonction n'est pas dévolue à un autre membre du personnel de soins ;
- participation à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de vie de l'établissement ;
- prestation occasionnelles de tâches inhérentes à sa profession d'infirmier.

5. Relations fonctionnelles :

L'infirmier en chef a des relations fonctionnelles avec le(s) responsable(s) des services hôteliers, le médecin coordinateur et conseiller, les dispensateurs de soins internes et externes, les services hospitaliers liés fonctionnellement par convention, ainsi que la plateforme en soins palliatifs et les écoles. Il participe aux réunions de coordination et est le référent en matière d'encadrement des stagiaires.

6. Relations avec les résidents et leur famille :

En concertation avec le travailleur social, l'infirmier en chef veille à l'accueil et à l'intégration des résidents pour les éléments relatifs aux soins ;

Il veille à la connaissance des informations utiles sur le parcours de vie des résidents ;

Il est attentif au respect du bien-être des résidents et au développement de leur autonomie ;

En concertation avec le travailleur social, l'infirmier en chef assure la médiation et un suivi des plaintes en matière de soins.

7. Délégation :

Certaines tâches peuvent être déléguées à l'infirmier administratif mais restent de la responsabilité finale de l'infirmier-Chef.



CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

Rue de Messe 9
1330 RIXENSART

C. PROFIL DE FONCTION

MODE D'ACCÈS À LA FONCTION : recrutement

FORMATION ET DIPLÔMES :

- Diplôme de brevet ou bachelier en soins infirmiers
- Détenir un Visa et un numéro INAMI

CONDITIONS D'EXPÉRIENCES : /

D. AVANTAGES

Un cadre de travail épanouissant promouvant le bien-être et la qualité

Une rémunération conforme au marché avec sursalaire pour prestations irrégulières

Prise en compte de l'ancienneté pécuniaire (10 ans maximum dans le secteur privé, totalité dans le secteur public).

Minimum 26 jours de congé par an et application des mesures d'aménagement de fin de carrière à partir de 45 ans (au prorata du temps de travail et des prestations l'année précédente).

Pécule de vacances, allocation de fin d'année et prime d'attractivité, prime de printemps (au prorata du temps de travail et des prestations l'année précédente)

La possibilité de suivre des formations ciblées

Assurance hospitalisation gratuite + conditions avantageuses pour les personnes du ménage (après 6 mois)

Cotisation 2ème pilier de pension (pension complémentaire)

Remboursement des frais de transport en commun ou à vélo

Nombreux avantages via le service social collectif (réductions dans certains magasins, pharmacie, sur l'abonnement Internet/TV/téléphonie, etc).

Parking couvert

Accessibilité aisée via les transports en commun : 15 minutes de marche de la gare de Rixensart, lignes TEC 36 (Braine-l'Alleud – Wavre) et 366 (Ixelles – Court-Saint-Étienne) à 1 minute de marche.

E. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être adressées au CPAS de Rixensart, à l'attention de Monsieur Le Directeur Général David AUTTELET, sur la boîte : cpaspersonnel@rixensart.be ou par courrier Rue de Messe 9 à 1330 Rixensart.

Les documents suivants y seront obligatoirement annexés : curriculum vitae, lettre de motivation, copie du diplôme. A défaut de tous ces documents, les candidatures seront déclarées irrecevables.

Toute information peut être obtenue auprès du service du personnel du CPAS de Rixensart au 02/6551410 et/ou via cpaspersonnel@rixensart.be.